

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	31 (1943)
Heft:	651
Artikel:	Encore quelques opinions de futurs conseillers nationaux sur le vote des femmes
Autor:	E.V.-A.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-265004

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

Mme Emilie GOURD, 17, rue Töpffer



ADMINISTRATION

Mme Renée BERGUER, 138, route de Chêne

Compte de Chèques postaux I. 943

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 6.—
6 mois 3.50
ETRANGER 8.—
Le numéro... 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

ANNONCES

11 cent, le mm.
Largeur de la colonne : 70 mm.
Réductions p. annonces répétées

On n'a pas le droit
d'exiger la conscience de
celui à qui on refuse la
liberté.

Mme SWETCHINE.

Enfin...

Un minimum de salaire pour le travail
à domicile

Tous ceux que les problèmes d'ordre social préoccupent salueront avec nous la décision prise par l'ordonnance du Conseil Fédéral du 26 octobre dernier de fixer, dès le 1er décembre 1943, un salaire minimum de 40 centimes l'heure pour l'industrie à la main du tricotage à domicile. De la sorte va disparaître l'un des plus scandaleux abus de notre époque d'industrialisation, abus qui touche presque exclusivement des femmes.

Cette ordonnance a été rendue en conformité des dispositions de la loi fédérale du 12 décembre 1940 (qui mériterait d'être connue sous le nom de loi Dora Schmidt, vu toute la part qu'y a prise cette ancienne adjointe de l'Office fédéral du Travail). Comme nous avons eu souvent l'occasion de l'exposer ici même, cette loi institue des Commissions professionnelles paritaires, dont une des tâches est, pour les industries où les salaires sont spécialement bas, de proposer au Conseil Fédéral la fixation d'un salaire minimum. A notre connaissance, quatre de ces Commissions ont été instituées depuis l'entrée en vigueur de la loi, soit pour les textiles, la broderie, la fabrication de rubans, et l'horlogerie. Celle des textiles, la première nommée, a été la première aussi à proposer une mesure urgente pour le cas sans doute le plus frappant d'exploitation de l'ouvrage à domicile, soit le tricotage à la main. Nous voyons là l'aboutissement d'années d'efforts de sociologues et de travailleurs sociaux, efforts pendant longtemps combattus et incompris (faut-il rappeler les batailles qui s'étaient engagées en faveur d'un salaire minimum déjà au Congrès des Ligue sociales d'Acheteurs à Genève en 1908 ?...) et pouvons dire avec joie que, dans ce domaine-là, « l'idée a marché ! »

Non pas sans soulever de vives réclamations, et qui ne sont pas seulement le fait d'« exploiteurs sans pitié ». En effet, les salaires payés dans l'industrie du tricotage à la main étaient si affreusement bas (couramment 20 et 25 centimes l'heure, et certaines institutions officielles ne craignaient pas de donner le pire exemple !...) que des entreprises d'utilité publique ou d'entraide sociale ont manifesté la crainte que la nouvelle ordonnance fédérale ne soit la mort du tricotage à la main ; personne, disent-elles, ne voudra plus payer le prix de revient que représentera désormais tout article effectué au nouveau tarif, et le tricotage à la machine remplacera de ce fait toute une activité qui, de plus en plus, était celle de femmes âgées et de pauvres travailleuses solitaires auxquelles ce petit appoint à un autre maigre salaire était bien nécessaire... Cela est bien possible, et le sort de ces ouvrières-là ne nous laisse certes pas indifférente — sans que nous puissions oublier toutefois à quel point le salaire d'appoint, même utile, fait toujours baisser le niveau du salaire vital. Mais malgré ces observations très justes, nous regrettons que le Conseil Fédéral ait cru pouvoir autoriser des dérogations qui, si elles sont trop largement accordées, atténueraient malheureusement la portée de sa décision. Nous pensons qu'il aurait été peut-être préférable de fixer une période intermédiaire d'adaptation ; et nous pensons aussi, et nous tenons à appuyer sur cette corde-là auprès de celles qui nous lisent, que la clientèle qui achète des articles en tricot à la main devra prendre l'habitude d'un prix de vente supérieur pour cette industrie-là comme pour toutes les autres. Le tricotage à la main, nous disait-on aussi avec raison, vaut plus pour sa qualité, sa durée, sa solidité, sa bien-façon, que le tricotage à la machine : n'est-il donc pas simplement équitable de le payer ce qu'il vaut comme tout autre produit, libérant ainsi sa conscience d'une exploitation, dont toutes, nous étions, même, inconsciemment, coupables ?...

E. Go.

Votation sur l'éligibilité des femmes au Consistoire de l'Eglise Nationale protestante de Genève

4 et 5 décembre 1943

Femmes, électrices dans l'Eglise, n'oubliez pas votre responsabilité en ces deux importantes journées.

Le cinquantenaire de la doyenne de nos Sociétés suffragistes suisses

C'est l'Association zurichoise pour le Suffrage féminin qui vient de célébrer son demi-siècle d'existence, puisque fondée en 1893 sous le nom porté alors d'*« Union Féministe »*, elle a depuis vaillamment maintenu le drapeau suffragiste, et cela malgré les difficultés que l'on peut supposer. Notre souvenir reconnaissant va à ces pionnières du début de l'idée suffragiste en Suisse, telles que Mmes Boos-Jaeger, Hilfiker-Schmidt, Mles Math. Pfleninger, Klara Honegger... pour ne citer que les noms de celles que nous avons connues et avec lesquelles nous avons collaboré. Et c'est à cette Union aussi que nous devons, comme aux Unions de Femmes de Genève et de Vaud et à la Société des conférences de Berne, la fondation en 1899 de l'Alliance des Sociétés ; puis 8 ans plus tard, à elle encore et à d'autres groupements suffragistes, l'Association suisse pour le Suffrage, et aussi la création du petit journal mensuel qui servit de prototype à notre Mouvement, et tant d'autres créations...

« Cinquante ans d'existence et pas encore le vote des femmes en Suisse ! » pourront s'écrier certains avec un peu de condescendance pitié... Hé bien oui ! mai à qui la faute de cette lenteur, je vous prie, si ce n'est aux femmes elles-mêmes, qui n'ont pas su toutes pousser à la roue comme l'aurait fallu ! Eh ! puis, n'oubliions pas la parole du penseur qui veut que « ce qui importe ce n'est pas le but, mais l'effort ! ».

La „Femme et la Démocratie“ à Zurich

(14 novembre 1943)

Séance intéressante que celle de cette « Communauté d'action », tenue au lendemain de l'Assemblée constitutive du Secrétariat féminin suisse, cet arrangement ayant permis la présence de bon nombre de membres de nos Sociétés. Et si l'on regrette vivement l'absence de la présidente, Mme Gschwind, retenue chez elle par la maladie, la compétence et la bonne grâce de Mme G. Gerhard, qui présenta les exposés à l'ordre du jour, et la maîtrise de Mme Leuch qui dirigea la discussion, firent de cette réunion une belle leçon d'éducation civique et nationale.

Le sujet principal était la révision du *Programme des Femmes suisses* élaboré en 1934, lors de

la constitution du mouvement « Femme et Démocratie », et dont le texte a paru alors, notamment dans les colonnes de notre journal. Malgré les événements, malgré la guerre, la nécessité d'une révision ne paraissait pas s'imposer et ce fut une circonstance toute fortuite qui en fut la cause : la proposition de Mrs. Corbett Ashby, notre présidente internationale suffragiste, proposition dont il a été question bien souvent ici aussi, d'organiser une rencontre des femmes au même moment et au même lieu que la Conférence de la Paix. Des organisations féminines suisses s'intéressant à cette idée estimèrent qu'avant cette rencontre les femmes des différents pays devraient élaborer un programme à soumettre à cette Conférence ; et en ce qui concerne la Suisse, et puisque « Femme et Démocratie », qui groupe en tout cas nos principales Associations féminines, avait un programme tout prêt, il parut indiqué de le prendre comme base en tenant compte des expériences faites depuis dix ans. Les Sociétés constitutives furent donc consultées : les unes se bornèrent à des demandes de modifications de détails, alors que d'autres proposaient une refonte complète du manifeste, certaines encore réclamant des précisions d'application et d'autres au contraire préconisant seulement l'exposé général de quelques uniques principes... La tâche de Mme Gerhard, qui accepta de consacrer une bonne partie de ses vacances à coordonner et à harmoniser des vues si différentes, fut, on s'en doute, considérable, et la variété des opinions émises il y a trois semaines à Zurich considérable aussi ! Quelques-unes, s'attachant trop littéralement à des maladresses de forme ou de rédaction auraient même voulu que l'on renonçât à cette révision pour revenir au programme de 1934 ; mais la majorité cependant vota pour un examen détaillé de ce *Programme des Femmes suisses*, qui diffère surtout de l'ancien en ce qu'il est un manifeste d'une période de guerre, c'est-à-dire de bouleversement, et que le retour à des temps paisibles lui imposera forcément de profondes modifications.

Le texte définitif n'ayant pas pu être adopté en une seule séance, nous remettons à plus tard sa publication, mais ce sur quoi nous voudrions spécialement mettre l'accent aujourd'hui, c'est sur la valeur éducative de ces discussions, sur l'élevation des vues exprimées, la largeur et la compréhension réciproque, et la maturité politique et démocratique manifestée par toutes les femmes rassemblées là... Ah ! de combien de coudees elles ont dépassé, dans ce débat, les politiciens étroits, démagogiques ou réactionnaires, qui se permettent de jauger leur valeur à celle d'un

chapeau neuf ou d'une recette de cuisine ! et quelle leçon et quel exemple pour celui d'entre eux qui l'on aurait pu introduire dans cette cette salle !... Mais le pauvre homme n'y aurait sans doute rien compris !...

Et pour finir, un regret, toujours le même : pourquoi si peu de Romandes à ces séances ? Zurich est loin de chez nous, c'est vrai, mais la réunion de la veille donnait pourtant une occasion rêvée de rencontre. Et combien de nos Welches, qui s'intéressent, elles aussi, à notre vie nationale et démocratique, auraient à gagner à une présence plus assidue !

J. Gb.

Encore quelques opinions de futurs conseillers nationaux sur le vote des femmes

Nous avons relaté dans un de nos précédents numéros le résultat des consultations menées auprès des candidats aux Chambres fédérales dans les cantons de Genève et de Vaud ; or, ces démarques, loin d'être isolées, constituaient tout un ensemble de propagande, auquel le Comité Central de l'Association suisse pour le Suffrage, laissant les Sections agir dans leur domaine, a participé de son côté en s'adressant aux candidats des cantons où n'existent pas de Sociétés suffragistes. Les réponses reçues, Mme Vischer-Alioth, présidente centrale, veut bien nous les communiquer ci-après.

... Il s'agissait, nous écrit-elle, de 8 cantons et demi-cantons, soit les deux Appenzell, Fribourg, Glaris, Nidwald et Obwald, Schwyz, Uri, Valais et Zoug. Notre lettre, formulée sur le même type que celle qu'adresseront généralement les Sections à leurs candidats, posait les mêmes questions : N'étes-vous pas d'avis que la femme qui, plus que jamais, porte une responsabilité en matière sociale et économique, devrait, dans une organisation politique nouvelle, participer à la vie publique, et cela a) en collaborant à la préparation de la législation ; b) en émettant son vote sur les propositions soumises aux électeurs ?

« Cette lettre fut envoyée à 76 candidats, dont 12 seulement venant de différents cantons répondront, qui appartiennent aux partis socialiste, radical, et catholique-conservateur. Comme l'on pouvait s'y attendre, les

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE

RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11

GENÈVE



Après sa série ravissante, si recherchée des collectionneurs, des costumes suisses, Pro Juventute aborde cette année la collection des fleurs des Alpes : et le chardon bleu, le sabot de Vénus, la grosse gentiane acaulis nous saluent sur les timbres multicolores que voit éclore le premier jour de décembre. Comme les vignettes au charme naïf des cartes de fête, comme les bois feuillés

de Patocchi, ou les paysages et les bouquets de Vautier, nous les achèterons en nombre, puisque nous savons que le résultat de la collecte de cette année viendra en aide aux tout petits, à ceux dont nous pouvons espérer que les yeux ne contempleront jamais les horreurs qui nous entourent, à cette enfance innocente et touchante en laquelle est notre espoir d'un avenir meilleur !

4 réponses socialistes reçues étaient affirmatives sans conditions, mais il vaut la peine de citer ici l'opinion d'un homme politique socialiste de la Suisse centrale : « J'ai toujours soutenu le point de vue qu'une bonne ménagère, une bonne mère de famille ne peut pleinement accomplir sa tâche que lorsqu'elle s'intéresse aux affaires politiques, économiques et sociales du pays. Et pour rendre ceci possible à toute femme et à toute mère, il faut que leur soient reconnus, non pas seulement des devoirs politiques, mais aussi des droits politiques ». A côté des 4 voix socialistes, un représentant du parti catholique-conservateur a déclaré « qu'il a toujours été d'avis que la femme devrait avoir dans tous les domaines un droit plus étendu de donner son opinion, et que sa collaboration sera particulièrement nécessaire en matière sociale et politique dans le monde demain ».

Après-ces-ci, six autres candidats, soit cinq représentants du parti catholique-conservateur et un radical, se prononcent pour un droit restreint de la femme à participer à la chose publique, estimant sa collaboration utile en matière d'école, d'assistance, de tutelle et d'église, mais jugeant qu'elle doit rester à l'écart de tous les autres problèmes. Il est intéressant de noter que deux catholiques se prononcent pour la participation féminine en matière ecclésiastique. Relevons aussi cette voix du Valais : « Une participation plus forte de la femme aux affaires publiques, surtout dans le domaine social, contribuera à humaniser la vie collective ».

Enfin, nous ne pouvons passer sous silence un adversaire catholique-conservateur fribourgeois, qui nous écrit sans ambage et sous une forme qui pourrait être plus courtoise : « J'ai toujours été par principe opposé au vote des femmes, et le reste encore plus après que vous avez eu l'importance de m'adresser pareille lettre ! « Ôr ses collègues du même parti, même ceux qui voudraient limiter la collaboration féminine, se sont pourtant tous exprimés de façon polie, et nous aimons à croire que quiconque use de pareils arguments constitue une exception parmi nos adversaires ! C'est à lui, et à ceux qui seraient tentés de lui ressembler, que nous voudrions conseiller de dénier cette phrase du manifeste électoral du parti radical vaudois : « Le citoyen qui ne vote pas est un soldat sans fusil, un paysan sans charre, un maçon sans truelle... En renonçant à se défendre, il perd le droit de se plaindre... » Et ne pourrions-nous pas, en appliquant cette phrase à nos propres conditions, lancer un appel aux femmes, disant que « celle qui ne vote pas est une ménagère sans foyer, une paysanne sans bêche ni rateau, une travailleuse sans aiguille... »

E. V.-A.
(Libre traduction française)

P. S. de la Rédaction. — Au moment de mettre sous presse, nous recevons encore les nouvelles suivantes de la présidente du groupe suffragiste de la Neuveville, Mme Ketterer : ce groupe s'est adressé à une cinquantaine de candidats dont 12 lui ont répondu. De ceux-ci, 10 se déclarent partisans du vote des femmes, soit 8 socialistes, 1 radical, et 1 paysan et bourgeois. Des deux réponses opposées, il faut détacher ce passage d'une lettre d'un gros industriel jurassien :



Les femmes et les livres

Eve et la pomme
(Suite et fin.)¹

En dépit d'une opposition momentanée d'Henri, Puck a accepté la proposition faite par l'intermédiaire de sa sœur Kitty d'entrer à titre de secrétaire dans la maison Panatelli. Chose curieuse, malgré le dédain que lui témoigne le grand « créateur », maintenant qu'elle n'est plus que l'une de ses deux ou trois cents employées, elle s'intéresse à la vie intense de la grande maison de mode. Elle retrouve son mari au restaurant, car elle n'a plus guère le temps de faire le ménage. En revanche, elle gagne beaucoup ; elle s'habille bien, et elle se sent mêlée à la vie passionnante des affaires. Son mari, malheureusement, prend peu d'intérêt à ce qui la touche et étrangement absent.

Une crise éclate dans la maison Panatelli. La collaboratrice de Panatelli, Mme Rose, qui représente le génie commercial de la maison,

J'ai à différentes reprises examiné la question avec ma femme et mes six filles... « Il ne repousse donc pas l'idée d'emblée », ajoute Mme Ketterer. Oui... mais si cet examen a mal tourné du fait de l'avis de ces sept femmes... quelle leçon à en tirer pour notre propagande ! (Réd.)

La création d'une nouvelle Association de paysannes à Genève

La guerre et l'après-guerre imposent à la paysanne des difficultés multiples : manque de bras, surmenage, incompréhension, etc... Le fardeau est moins lourd quand on peut le porter en commun. Aussi, et suivant l'exemple de Vaud et de Neuchâtel, nos campagnards viennent de fonder une Union des paysannes du canton de Genève.

Leur but ? Chercher ensemble à vaincre ces difficultés, tendre vers un progrès qui assurera le respect de leur condition, développer l'esprit de solidarité et d'entraide parmi ses membres,

favoriser la collaboration entre la ville et la campagne.

Pour le moment, c'est l'Aide à la paysanne qui est à l'ordre du jour (camps de jeunes filles, aides bénévoles avec la collaboration de Pro Juventute, raccordement). Plus tard, on s'occupera du logement des employées, de la formation professionnelle des jeunes paysannes, etc. On s'efforcera de former des groupes dans les communes où le nombre le permet.

Un Comité de 9 membres représente les différentes parties du canton. Mme Alfred Desbailllets (Dardagny) en est la présidente, Mme Marcel Garin (Compesières) la trésorière, Mme Zwahlen (Chêne-Bougeries), la secrétaire.

DE-CL, DE-LA

Une nouvelle profession féminine.

C'est une annonce de la *Gazette de Lausanne* qui nous en apporte la nouvelle : Mme Odette Gomers a ouvert à Remens un bureau de gérance d'immeubles, ventes et achats.

Pourquoi pas ? Les femmes seules qui gèrent

Les Réfugiés...

...Nous l'avons, tous et toutes, vue sur nos murs, cette affiche, dont les yeux exorbités d'un enfant accoutumé à toutes les terreurs nous hantent de leur cauchemar. Car l'on réalise mieux de la sorte ce que l'on nous racontait encore l'autre jour, en parlant de fillettes hébergées dans une institution des environs de Genève; et qui, depuis 1933 — dix ans exactement — ont erré de ville en ville, de pays en pays, constamment refoulées, constamment pourchassées, et qui ont fini par échouer chez nous sans même savoir ce que sont devenus leurs parents.

L'on a partout cité des chiffres et des détails que nous ne répétrons pas, après tant d'autres journaux, si ce n'étaient là des précautions qu'il est absolument nécessaire de closer dans toutes les mémoires de tous ceux qui peuvent encore habiter leurs pays, leur ville, qui y mènent, malgré toutes les difficultés de l'heure, une vie relativement assurée, qui savent ce que font et où sont tous leurs, qui ne vivent pas dans l'angoisse constante de la visite policière qui, à toute heure du jour ou de la nuit, les séparera de ceux qui leur sont chers, les incarcèrera ou les déportera dans des camps ou dans des lieux d'où l'on n'est jamais revenu. Ils sont actuellement 62.000 comme cela en Suisse, les derniers, des Italiens en grands nombre entrés depuis deux mois, d'autres, des civils, Français, Belges, Hollandais surtout, à des époques diverses, dont 2500 enfants de 6 à 16 ans et plus de 500 enfants abandonnés. Et parmi eux, et en dehors de ceux pour l'entretien desquels paye la Confédération — les frais seront, selon les conventions, remboursés après la guerre par les gouvernements réguliers de leur pays — 12.000 sont entièrement ou partiellement à la charge des Comités suisses de secours : ne faut-il pas à ce qui faire face à l'entretien mensuel de réfugiés âgés ou malades, que l'on ne peut laisser dans

des camps ? payer pour la pension d'enfants dans des homes ou des familles ? pourvoir aux dépenses d'hospitalisation ou d'accouchements ? et surtout à ces terribles frais d'habillement et d'objets de toilette, qui, malgré tous les dons, généralement et largement apportés, chargent lourdement tous les budgets. Est-il donc étonnant que ces Comités, groupés en un Office suisse d'aide aux réfugiés — dont la présidence centrale à Zurich est assumée par notre ancien collègue suffragiste, le conseiller d'Etat R. Briner, — aient dépensé en six mois plus de 2 millions et demi ? et que pour le seul canton de Genève, qui, de par sa situation géographique, constitue une première station d'accueil et reçoit le plus grand afflux de réfugiés, les six Comités (protestant, catholique, israélite, ouvrier, d'aideaux émigrés, et Unions chrétiennes) aient en besoin en une année de près de 600.000 francs ?

Notre journal, ayant été malheureusement averti trop tard, pour pouvoir l'annoncer dans son précédent numéro, des dates de la grande collecte, qui s'est déroulée dans toute la Suisse du 20 au 30 novembre, a cependant à cœur de faire lui aussi tout ce qui lui est possible pour collaborer à cette œuvre urgente d'entraide humaine devant des souffrances dont on n'aurait jamais cru, il y a encore peu d'années, que nous serions témoins. C'est pourquoi, et bien que la collecte officielle soit passée, il tient à rappeler ici à tous ceux qui le lisent, et qui ont peut-être négligé d'y participer, que tous les dons, quels qu'ils soient, mêmes minimes, que tous les vêtements, souliers, etc., sont accueillis avec reconnaissance, et qu'ainsi, une petite, toute petite parcelle de l'immense misère humaine sera, grâce à eux, transformée en joie.

E. G.

Compte de chèques du Comité central de la collecte suisse à Zurich : VIII. 33.000.

Compte de chèques postaux du Comité genevois de la Collecte suisse : I. 783.

GANT D'OR

Mme BLANC - 23, rue du Rhône
Beau choix en gants fourrés.

leurs biens, et les gèrent avec bonheur, sont très capables de gérer honnêtement et au plus près de leur conscience les immeubles d'autrui. On peut même être certain qu'elles seront plus équitables dans l'adjudication des travaux et ne favoriseront pas les maîtres d'état selon leur appartenance à tel parti ou à telle société.

Un prix littéraire à une romancière lausannoise.

Le grand prix littéraire, dit « prix de Genève » fondé par M. Perret-Gentil, éditeur, a été décerné le 21 novembre à Mme M.-L. Raymond-Maurer, sœur de notre collaboratrice, Mme Gagnepin-Maurer. Mme Raymond est déjà l'auteur de plusieurs romans, dont nous avons rendu compte dans nos colonnes : *Cendrine, A qui sera Bichon ? Le prince Jean, Le Miracle*.

Nous lui disons nos meilleures félicitations pour cette distinction, nous réjouissant de pouvoir prochainement parler de *L'Oiseau de l'aube*, titre du volume récompensé.

De quoi est faite la confiance de l'enfant :

de notre silence,
de notre calme,
de notre résistance,
de notre courage,
de notre maîtrise.

(Extraits des entretiens sur l'éducation).

Le Secrétariat des femmes suisses à Zurich

cherche une

Secrétaire rétribuée

s'intéressant activement aux questions féminines.

La préférence sera donnée à une candidate avec préparation universitaire ou sociale.

Langue maternelle : français, mais nécessité de posséder à fond l'allemand (conversation et correspondance).

Entrée en fonctions : le 1er avril 1944
Délai d'inscription : 10 décembre 1943
auprès de l'Office suisse des Professions féminines, Zollikerstrasse 9, Zurich 8.
(Jointe curriculum vitae et copie de certificats).

MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION
École LÉMANIA
LAUSANNE

33 professeurs
maitres d'épreuve
programmes individuels,
gain de temps.

autrefois si heureuse et si sûre. Un mélange de bonheur et d'inquiétude se partage le cœur de Puck. Comment Henri prendra-t-il la position de Panatelli ? Il devra pourtant reconnaître que le travail d'une femme, tout aussi bien que la carrière d'un homme, a son importance.

À son retour, Henri qui a passé à l'usine, annonce à sa femme que le directeur vient de prendre de nouveaux arrangements. Obligé de transporter son usine d'hydrauliques en Algérie, où les salaires étant plus bas, on peut fabriquer à meilleur compte, il va fermer celle d'Argenteuil. Il propose à Henri de le mettre à la tête d'un nouvel aéroport qu'il installe en Hollande et qui, par la suite, comportera aussi une usine. Puck éprouve une émotion profonde. Sans doute son mari a-t-il dû penser à elle et refuser l'offre du directeur. Va-t-il lui proposer de quitter Paris au moment où elle y acquiert une magnifique situation, pour s'installer avec elle dans un hameau perdu, au bord d'une flaque d'eau ?

Henri ajoute qu'en leur construir une belle demeure et qu'avec une petite automobile ils ne se sentiront pas trop à l'écart. Puck va parler. Est-ce vraiment elle doit rappeler à son mari qu'elle aussi compte pour quelque chose dans leurs projets d'avenir ? Elle regarde Henri. Elle remarque son expression de loyauté et en même temps les rires qui ont marqué son visage au cours des dernières années. Soudain une pensée inonde son cœur : « Je l'aime et il m'est revenu. Tout peut encore s'arranger ». Elle adopte son projet. Et comme il lui demande si vraiment elle

Les femmes et les livres

Eve et la pomme
(Suite et fin.)¹

En dépit d'une opposition momentanée d'Henri, Puck a accepté la proposition faite par l'intermédiaire de sa sœur Kitty d'entrer à titre de secrétaire dans la maison Panatelli. Chose curieuse, malgré le dédain que lui témoigne le grand « créateur », maintenant qu'elle n'est plus que l'une de ses deux ou trois cents employées, elle s'intéresse à la vie intense de la grande maison de mode. Elle retrouve son mari au restaurant, car elle n'a plus guère le temps de faire le ménage. En revanche, elle gagne beaucoup ; elle s'habille bien, et elle se sent mêlée à la vie passionnante des affaires. Son mari, malheureusement, prend peu d'intérêt à ce qui la touche et étrangement absent.

Une crise éclate dans la maison Panatelli. La collaboratrice de Panatelli, Mme Rose, qui représente le génie commercial de la maison,

¹ Voir le précédent numéro du *Mouvement*.